

LIVRET D'INSCRIPTION

Olympique Ste Gemmes sur Loire

FOOTBALL



N° d'affiliation : 514668 - Couleur du club : Blanc et bleu -
Siège Social : Salle communale 49130 Ste GEMMES Sur LOIRE
site : <http://www.osgfoot.net> Courriel : contact@osgfoot.net Tél. 02.41.66.80.74

Saison 2010 – 2011

Déjà une saison qui s'achève qu'il faut déjà préparer la suivante.

Cette préparation découle du travail quotidien du club à travers ses dirigeants et ses joueurs. Et nous vous en remercions.

Pour la saison prochaine, nous continuons dans l'exigence de l'encadrement et l'émergence d'un projet sportif.

Pour y arriver, il nous faut des joueurs motivés, respectueux et solidaires qui renouvellent leur confiance au club et nous aider à trouver de nouveaux joueurs (à travers les écoles, discuter avec les copains).

Il en est de même pour les dirigeants.

Le comité directeur a décidé de ne pas augmenter le prix de la licence pour cette nouvelle saison.

Par contre, la date limite de réinscription pour éviter la surtaxe est fixée le 12 juin 2010.

N'attendez pas les permanences pour vous inscrire vous pouvez le faire dès à présent.

Dans certaines catégories, on s'inquiète pour la saison prochaine, sachez que nous présenterons une équipe dans chaque catégorie et que nous sommes déjà dans l'action pour y arriver. Mais pour cela, il nous faut votre inscription le plus rapidement possible pour pouvoir vous donner des réponses fiables.

Des nouveautés concernant les conditions d'inscription vous sont expliqués dans le livret, à lire avec attention.

Nous comptons sur vous !!!!

Stéphane Bocquel
Président OSG



ENGAGEMENT PERSONNEL A PARTICIPER A LA VIE DU CLUB.

Chèr(e) ami(e),

En signant une licence à l'OSG Football, tu adhères à un club amateur de près de 200 licenciés (répartis dans plus de 10 équipes) qui ne fonctionne que grâce à l'action de ses bénévoles. Plus ceux-ci seront nombreux et moins la charge sera lourde pour chacun.

En signant cette licence, tu acquiers le **DROIT** de pratiquer le football, en match et aux entraînements, de faire partie d'une équipe et d'un club où l'ambiance est plutôt conviviale.

Mais en adhérant au club, tu n'acquies pas que des droits, sans quoi toute vie associative serait impossible, tu as aussi des **DEVOIRS** : respecter ton équipe (présence régulière aux entraînements et aux matchs par exemple) et apporter ton concours à la vie du club.

Cela peut se faire de différentes manières, selon les disponibilités et les capacités de chacun :

- arbitrer un match de jeunes le samedi (Débutant, Poussins, Benjamins)
- assurer parfois le déplacement d'une équipe
- entraîner ou manager une équipe
- tenir la buvette un samedi ou un dimanche
- nettoyer la salle du stade
- contribuer à la préparation d'un loto, d'une soirée ou toute manifestation organisée par le club, vente de brioches ...
- etc.

A ce jour, vu le nombre d'équipes, l'OSG ne peut fonctionner correctement que si chacun, quel que soit son âge et sa place, s'engage à donner un peu de son temps pour les autres, pour le club et pas seulement pour son propre compte personnel.

La contribution de chacun est indispensable, aussi, cette saison, pour toute personne désireuse de signer ou de renouveler une licence : l'adhésion au club ne sera accepter qu'à la seule condition que la personne s'engage d'emblée à apporter son concours (si modeste soit-il !) à la vie du club.

Pour concrétiser cet engagement, il vous suffit de remplir le coupon-réponse ci-joint de le signer (signature d'un des parents exigée jusqu'aux 15 ans) et de nous le remettre à l'occasion d'une permanence.

Sans cet engagement écrit, aucune licence ne vous sera octroyée.

A l'avenir, le Comité Directeur se réserve toute liberté pour prendre les mesures nécessaires (suspension momentanée, non renouvellement de licence, etc...) envers les licenciés qui, ayant pris cet engagement écrit, refuserait systématiquement et délibérément de répondre aux sollicitations du club.

Une dernière chose, les sponsors et partenaires font vivre le club et nous devons leur rendre service, à savoir les joueurs, dirigeants, amis, familles, relations seront les bienvenues chez ces commerçants et ces enseignants.

Comptant vivement sur la coopération nécessaire de chacun d'entre vous, nous vous souhaitons une bonne intersaison.

Le Comité Directeur

□ Documents à fournir : « Demande de Licence »

- Le document intitulé « Demande de Licence » dûment complétée et signée : la partie Assurances doit être remplie obligatoirement
La partie « Certificat Médical » **nouveauté** doit être remplie par le médecin.
- Une photo d'identité (obligatoire) **nouveauté** car scannée et imprimée directement sur la licence.

Cas particuliers

Nouveau joueur : « Nouvelle demande »

- Une attestation d'état civil (Photocopie recto verso d'une pièce officielle d'identité ou du livret de famille de la page concernant l'enfant mineur).
Les photocopies doivent être datées et signées.
- Cas des éducateurs fédéraux → copie du diplôme.

Mutation, prévoir en plus : « demande de changement de club »

- Hors période normale (1er juin au 1^{er} juillet 2010) pour les seniors et éducateurs fédéraux → Accord écrit du club quitté dûment complété et signé

□ Montant des cotisations :

| Année de naissance | Saison 2008/09 | Saison 2009/2010 | Licence | Nouvelles catégories |
|--------------------|----------------|-------------------------------|-------------|----------------------|
| Avant 1992 | Loisirs | Loisirs | 58 € | Loisirs |
| Avant 1991 | Senior | Senior | 90 € | Senior |
| 1991 | 18 ans | Senior U20 | 90 € | U20 |
| 1992 | | Championnat U19 | 82 € | U19 |
| 1993 | | | | U18 |
| 1994 | 15 ans | Championnat U17 | 77 € | U17 |
| 1995 | | | | U16 |
| 1996 | 13 ans | Championnat U15 | 70 € | U15 |
| 1997 | | | | U14 |
| 1998 | Benjamins | Challenge U13 Foot à 9 | 56 € | U13 |
| 1999 | | | | U12 |
| 2000 | Poussins | Plateaux à 5,(6),7 | 53 € | U11 |
| 2001 | | | | U10 |
| 2002 | Débutants | Plateaux à 5,(6) | 51 € | U9 |
| 2003 | | | | U8 |
| 2004 | | | | U7 |
| 2005 dès 5 ans | | | | U6 |
| | Dirigeants | Pris en charge par le club | | |

- **Attention** : Pour le football à onze uniquement, pour toute licence réglée avant le samedi 12 Juin 2010 (date de la journée du club) une **REDUCTION de 10 €** (-15%) sera appliquée sur le montant de la cotisation. **Inscrivez-vous le plus tôt possible !!**

- **Seules les inscriptions avec le paiement des licences seront prises en compte.** Aucune licence ne sera délivrée sans le paiement intégral de celle-ci. Des facilités de paiement sont mises en place comme les années précédentes à savoir plusieurs chèques sont possibles avec dates d'encaissement spécifiées au dos.

- Une **réduction de 15 €** sera appliquée sur le prix de la licence de chaque enfant d'un dirigeant. Le repas complet annuel sera offert par l'OSG.

Pour répondre à toutes vos questions, contacter la secrétaire du club :

-- Pascal CHUREAU au 02.41.68.05.34 ou 06.32.98.23.38

Ou écrivez nous à secretariat@osgfoot.net ou contact@osgfoot.net



OLYMPIQUE S^{TE} GEMMES-SUR-LOIRE

L'ASSOCIATION A POUR OBJET : LA FORMATION & LA PRATIQUE DU FOOTBALL

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Tous les membres sont tenus à la plus parfaite correction entre eux et vis-à-vis des arbitres, des adversaires, des dirigeants et des spectateurs.

Article 2 : Tout joueur convoqué dans une équipe devra se présenter dans celle-ci. En cas d'absence, il convient de prévenir 24h. avant le match. Toute absence non justifiée sera passible d'une sanction sportive.

Article 3 : Tout joueur s'engage à porter les couleurs du club : Bas rouge, short bleu, maillot blanc.

Article 4 : Le règlement des cotisations doit être effectué lors de la signature de la licence. En cas de dossier incomplet au delà du 30 septembre 2010, le joueur sera suspendu de toutes activités.

Article 5 : Tout joueur déclare avoir pris connaissance de la proposition d'assurance.

Article 6 : Les responsables des équipes et les joueurs sont chargés de respecter le matériel et les locaux qui sont mis à leur disposition, ceux-ci devront être remis en ordre à la fin de chaque utilisation (entraînement, match, ou autres festivités).

Article 7 : Tout joueur expulsé lors d'un match officiel et qui souhaite participer à la commission de discipline ayant à statuer sur son cas, devra rédiger et envoyer à ses frais un rapport à la ligue ou au district dans les 24 heures suivant le match.

Article 8 : Certains comportements antisportifs (contestations, geste déplacé envers l'arbitre, récidives, etc..) justifieront le paiement de l'amende par le joueur. Le licencié sera convoqué dans les 10 jours par la commission de discipline interne du club, celle-ci statuera sur les sanctions prises par la Commission de Discipline du District.

Article 9 : Sur le banc de touche, viendront s'asseoir, entraîneurs, dirigeants et remplaçants.

Article 10 : **Pour les équipes de jeunes**, les parents s'engagent à accompagner leur enfant et à respecter le planning des transports fourni par les dirigeants et à se faire remplacer en cas d'indisponibilité. La prise en charge des joueurs ne sera effective, sous la responsabilité des dirigeants, qu'au moment du départ du stade de l'équipe.
Présence obligatoire des parents jusqu'au départ des joueurs.

Article 11 : Les joueurs seniors s'engagent à participer à l'organisation des journées de championnat de jeunes au moins trois week-end dans la saison. Un planning sera établi en début de saison.

Article 12 : Toute personne inscrite sur la feuille de match (amical ou officiel) s'engage à ne pas fumer et à ne pas boire de boissons alcoolisées pendant le match.

Article 13 : Déclaration CNIL N°842261 : délivrée le 5 février 2003, pour notre site Internet (<http://www.osgfoot.net>) En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 ("informatique et libertés"), vous disposez d'un droit d'accès aux informations qui vous concernent et vous pouvez les faire modifier. Si vous souhaitez faire modifier ou supprimer certaines des données qui vous concernent, veuillez nous adresser un courrier en ce sens ou par mail à webmaster@osgfoot.net

Article 14 : Il est interdit de fumer dans les salles et les vestiaires. Il est interdit d'introduire personnellement des boissons alcoolisées dans l'enceinte du stade ou toutes autres substances illicites.

Tout joueur ayant signé une licence s'engage à respecter ce règlement.

Nom Prénom et Signature du joueur

Le président de l'OSG